

COMPTE-RENDU DETAILLE
COMMISSION LOCALE DE L'EAU – SAGE MARNE CONFLUENCE
6 NOVEMBRE 2013

Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- Sur le **site internet du SAGE Marne Confluence** : www.sage-marne-confluence.fr, rubrique « Notre documentation »

MEMBRES PRÉSENTS

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS		COLLEGE DE L'ETAT	
CA CLICHY/MONTFERMEIL	M. GUNESLIK	ACTEP	M.MAILLER	AESN	M. MERLET
CA VALLEE MARNE	M. PASTERNAK	ASSO RIVERAINS DES	M. FOLLET	DRIEA IDF	M. RICHARD
CC CHARENTON/ST MAURICE	M. GUETROT	BORDS DE MARNE		DRIEE IDF	MME SANCHEZ
CHAMPIGNY	M. LECUYER	ASSOCIATION MARNE VIVE	MME BIREBENT	MIISE PPC	MME TCHANAKIAN
CHARENTON	M. GIRARD	CCIP	M. BOUCHAUD	PREFECTURE 93	MME REGLAIT
CONSEIL GENERAL 93	MME BERNARD	CD AVIRON 94	M. BARBARIN	PREFECTURE 94	MME DESSAGNES
COURTRY	M. HOUARD	CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY DROUET		
CRETEIL	M. DUKAN	CD TOURISME 94	M. ROBLLOT		
FONTENAY SOUS BOIS	M.BENEDICT	CULTURE GUINGUETTE	M. DUPIN		
JOINVILLE LE PONT	M. MARCHADIER	EAU DE PARIS	M. LAYA		
MAISONS ALFORT	M. BERGOT	FPPMA 77	M. TROCHON		
NEUILLY PLAISANCE	M. PERROT	FPPMA 75-92-93-94	M. HUETTE		
NOISY LE GRAND	M.MIERSMAN	NATURE ET SOCIETE	M. LAURENT		
SEDIF	M. TEIL	PORTS DE PARIS	M. FUCHS		
SIAM	M. CHAPRON	ASSOCIATION RENARD	M. ROY		
SYNDICAT MARNE VIVE	M. LEROY	UFC QUE CHOISIR	M. BASTIEN		
VAIRES SUR MARNE	MME MERLET	VEOLIA EAU	M. PUJOL		
	PERCEVAL	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	M. RACHET		

ONT DONNÉ MANDAT

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
CA EST ENSEMBLE	CONSEIL REGIONAL IDF	ASSO AU FIL DE L'EAU	EPAMARNE
CA MARNE ET CHANTEREINE	ENTENTE MARNE		ONEMA
CA PLAINE CENTRALE	GOURNAY		
CHAMPS SUR MARNE	PARIS		
CONSEIL GENERAL 77	SIAEP LAGNY		
CONSEIL GENERAL 94			

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
BROU SUR CHANTEREINE	ROISSY EN BRIE	ADHF	ARS IDF
BRY SUR MARNE	SAINT MAUR DES FOSSES	CAUE 94	MISE 77
CA HAUT VAL DE MARNE	SMAM	CHAMBRE METIERS 77	PREFECTURE DU 77
CA VAL MAUBUEE	SIAAP	CHAMBRE REGIONALE AGRICULTURE	PREFECTURE DE REGION
CHELLES	SMAEP OUEST BRIARD		PREFECTURE POLICE
EPTB SEINE GRANDS LACS	TORCY		
NEUILLY-SUR-MARNE	VILLIER SUR MARNE		

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

AESN	MME PROUVE	SMAM	M. TROTET
CA EST ENSEMBLE	M. DALIBART	CULTURE GUINGUETTE	MME DE KLERK
CONSEIL GENERAL 93	M. BREUIL – M.CHAUMEAU	VNF	M. MONTFORT
EAU DE PARIS	MME PUTAS	SYNDICAT MARNE VIVE	MME BEYELER - MME BOUILLON -
CONSEIL GENERAL 94	M. DESLOGES		M. DEBARRE
NEUILLY PLAISANCE	MME LEPINE	GRUPEMENT BUREAU D'ETUDES	M. LEGUY – M.NARCY
NOISY LE GRAND	MME COYBES		

Préalablement à la réunion, chaque membre de la CLE a été destinataire d'un ordre du jour envoyé le 21 octobre 2013.

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 8h45 par le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marne Confluence, **M. LEROY (Syndicat Marne Vive – Président)**. Il remercie la ville de Joinville-le-Pont de recevoir la CLE au sein de l'Hôtel de ville et donne la parole à M. MARCHADIER, Adjoint au Maire de Joinville et représentant à la CLE.

M. MARCHADIER (Joinville-le-Pont) est heureux d'accueillir la CLE à Joinville-le-Pont. Cette ville de 18 000 habitants a une histoire, une culture et un développement qui se sont « nourris » de la rivière.

La commune est traversée en son milieu par la Marne avec à l'est le bas de Joinville et à l'ouest le haut de Joinville. L'île Fanac occupe le lit de la rivière tandis que l'île des Saint Pères est délimitée par le Canal dit de Saint-Maur emprunté par les péniches pour « court-circuiter » la boucle de Saint-Maur. Un canal dit « ru de Polangis » serpente dans le quartier du même nom.

Il dresse ensuite un petit historique de la Marne à Joinville.

C'est en 1205 que l'archevêque Eude de Sully dote la Marne d'un Pont sur les rives duquel se constitue un hameau qui deviendra Joinville-le-Pont bien plus tard. Route commerciale vers l'est, dotée de moulins, le pont sera aussi un enjeu stratégique militaire lors de la remontée d'Henri de Navarre vers Paris à la fin du XVI^{ème} siècle jusqu'au départ des fameux taxis de la Marne vers Verdun.

La Marne, on a ensuite voulu, s'y promener, s'y baigner, y nager. La mode du canotage, venue d'Angleterre, fait entrer Joinville dans un véritable âge d'or : guinguettes, passeurs, loueurs et constructeurs de canots s'installent un peu partout. Joinville devient rapidement un lieu de villégiature pour les Parisiens qui recherchent le calme des bords de Marne. Ce sont là les « beaux dimanches de Joinville ». Cette arrivée massive de nouveaux habitants permet au centre historique de la commune de se développer considérablement. Joinville devient aussi un lieu d'accueil exceptionnel de sports nautiques (aviron, canotage,...) on y organise des championnats de natation ou de plongeon, on y aménage des plages... Si le Port de Plaisance de Joinville qui les a remplacées, n'est qu'un écho lointain à cette période, il est le témoin d'une envie toujours présente de découvrir la rivière.

La Marne on a aussi pensé à la domestiquer, à l'aménager par de grands ouvrages hydrauliques. Afin d'éviter le long trajet de 13 km de la boucle de la Marne autour de Saint-Maur, l'ingénieur Brall eut l'idée en 1794 de percer un tunnel long de 597 mètres à Joinville-le-Pont. Ouvert à la navigation en 1821, il n'est inauguré que le 10 octobre 1825 sous le nom de Canal Marie Thérèse. Un deuxième tunnel en aval permet à l'eau de la Marne d'alimenter l'usine des eaux de Paris située à Joinville-le-Pont. Afin de maintenir le niveau de l'eau dans le tunnel toujours à la même hauteur, on construit un barrage sur la Marne en aval du tunnel. Le barrage actuel, plus récent, date de 1867. L'artificialisation des berges témoigne aussi de cette volonté de canaliser le cours d'eau.

Enfin, et c'est l'objet de notre rencontre ici, on a plus récemment réfléchi à la protéger. Trouver une gestion équilibrée de la ressource en eau qui préserve son écosystème, qui la protège contre les pollutions, qui restaure sa qualité, qui trouve des solutions aux conflits d'usage tout en lui permettant de conserver son rôle économique. Nous devons être à la fois ambitieux et humble devant ce défi. L'ambition nous la devons aux générations futures. L'humilité elle, est nécessaire car les résultats de nos actions ne seront visibles que dans de nombreuses années.

Joinville s'engage avec détermination au sein de la CLE et aux côtés de ses membres dans les travaux du SAGE. La ville agit dès à présent à son niveau, tant en matière d'amélioration de son assainissement que de valorisation des berges ou de développement touristique respectueux.

Nous savons, notre histoire à tous en témoigne, que la rivière est notre principal atout de développement. A nous, dans le cadre des scénarios stratégiques évoqués ce matin, d'en écrire l'avenir.

M. LEROY (Président) remercie M. MARCHADIER. Il rappelle que Joinville fait partie des membres fondateurs du Syndicat Marne Vive, qui a fêté ses 20 ans cette année. Cet engagement traduit bien l'implication de la ville en faveur de la Marne.



POINT N°1 : VOTE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 6 NOVEMBRE 2013

M. LEROY (Président) présente l'ordre du jour de la présente réunion et propose de l'approuver.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour de la CLE du 6 novembre 2013 est approuvé.

POINT N°2 : VOTE – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA CLE DU 25 AVRIL 2013

M. LEROY (Président) demande si des personnes souhaitent formuler des remarques sur le procès verbal de la réunion de la CLE du 25 avril 2013, qui a notamment vu l'approbation du scénario « sans SAGE ».

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès verbal de la CLE du 25 avril 2013 est adopté.

AVANCEMENT DU SAGE

POINT N°3 : VOTE – APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2014 DU SAGE ET DU BUDGET PREVISIONNEL 2014

Ce point a fait l'objet d'un diaporama présenté par l'animateur

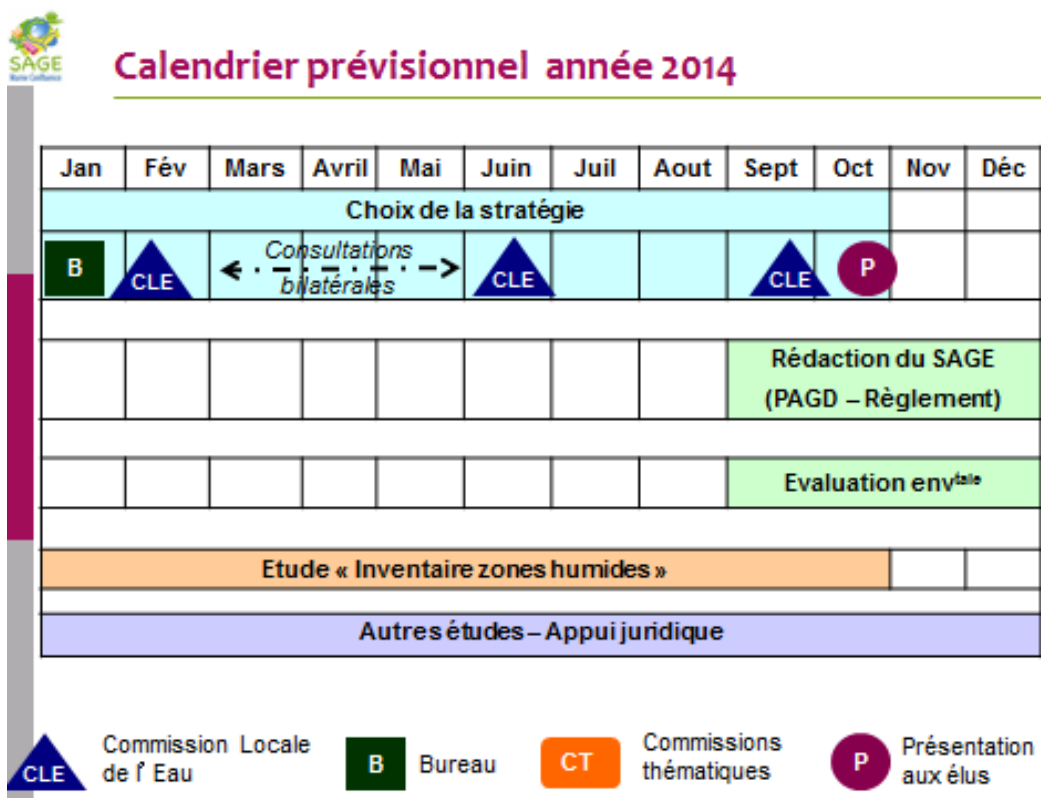
Programme d'action prévisionnel 2014

M. DEBARRE (animateur) note que l'année 2014 sera marquée par la concrétisation du projet stratégique du SAGE.

En effet, le **choix de la stratégie** du SAGE interviendra courant 2014, à l'issue d'un processus de consultation et de mise en débat des scénarios contrastés. De cette stratégie découlera la **rédaction des documents opposables du SAGE** : le PAGD et le Règlement (4^{ème} trimestre 2014). Une relecture juridique de ces documents sera programmée en parallèle de même que l'**évaluation environnementale** du SAGE qui sera initiée courant 2014.

Parallèlement à ce travail, une étude complémentaire portant sur l' « **Inventaire des zones humides du territoire** » sera conduite. Elle devrait être achevée fin 2014. D'autres études pourraient être lancées, sous réserve de moyens financiers suffisants.

Enfin, la cellule d'animation continuera dans un même temps à suivre les études et projets des maîtres d'ouvrages locaux et des acteurs institutionnels, dans une recherche de cohérence entre les actions, de transversalité dans les approches et de respect des positionnements de la CLE.



Budget prévisionnel 2014

M. DEBARRE (animateur) explique les considérants ayant permis de constituer le budget prévisionnel 2014 du SAGE.

Recettes

En 2014, les cotisations des collectivités locales comptabilisées sont de **83 000 €**, contre 124 438 € en 2013. En effet, seules les cotisations pour lesquelles le SMV dispose de garanties d'un engagement pluriannuel (convention, délibération) ont été retenues. Les autres collectivités devront renouveler leur engagement pour 2014.

Les subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région Ile-de-France, pour les études et pour la cellule d'animation du SAGE, complètent les recettes du SAGE pour 2014.

A noter que l'affectation de résultat 2013 ne peut actuellement pas être prise en compte, l'exercice 2013 n'étant pas terminé.

Dépenses

Outre les charges courantes d'animation et de fonctionnement du SAGE, plusieurs dépenses d'études sont prévues au titre :

- De la finalisation du choix de la stratégie, pour un montant d'**environ 50 000 € TTC**.
- De la rédaction des documents du SAGE (PAGD et Règlement), qui sera accompagnée d'une Evaluation environnementale. L'appui par un prestataire extérieur pourrait s'élever à **environ 50 000 € TTC**.
- De l'étude « Inventaire des zones humides du territoire » qui devrait s'élever à **100 000 € TTC**.
- Des études complémentaires poursuivies et/ou lancées en 2014 (étude juridique sur les berges,

étude sur la fréquentation des bords de Marne, paysages, ...).

Le budget prévisionnel 2014 qui en résulte est donc le suivant :

	RECETTES	DEPENSES
Affectation résultat 2013	ND	
Participations financières *	83 000	
Subventions cellule d'animation (AESN + Région)	62 000	
Subvention étude SAGE (AESN + Région)	108 552	
Subvention avenant étude SAGE (AESN)	60 000	
Subvention étude « Inventaire ZH » (AESN)	50 000	
Etude élaboration SAGE		50 000
Rédaction SAGE + Evaluation env.		50 000
Etude « Inventaire ZH »		100 000
Restant pour études complémentaires		64 480
Frais fonctionnement		48 772
Salaires et charges		50 300
TOTAL		363 552 €

M. LEROY (Président) relève que les communes de Coubron et Rosny-sous-Bois ont contribué pour la 1^{ère} fois en 2013. Cela traduit une prise de conscience de l'intérêt de la démarche et le caractère fédérateur du SAGE.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Article 1	<p>Approuve le programme d'actions prévisionnel pour l'année 2014 et les études associées, sous réserve de moyens financiers suffisants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement au choix de la stratégie du SAGE (marché lancé) ; - Rédaction du PAGD et du Règlement du SAGE ; - Relecture juridique des documents du SAGE ; - Etude d'inventaire des zones humides (marché lancé) ; - Etude juridique sur le statut des berges ; - Etude sur la dimension « paysage » du territoire ; - Accompagnement (juridique et/ou technique) à la prise d'un nouvel arrêté de navigation.
Article 2	Approuve le budget prévisionnel 2014 du SAGE Marne Confluence.

POINT N°4 : VOTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CELLULE D'ANIMATION 2014 DU SAGE

M. LEROY (Président) rappelle que la cellule d'animation du SAGE est soutenue financièrement (poste d'animateur + fonctionnement) par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région Ile-de-France. Pour en bénéficier à nouveau en 2014, une demande doit être formulée auprès de ces entités, après approbation par la CLE.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Article 1	Approuve la demande de subvention pour la cellule d'animation 2014 du SAGE Marne Confluence.
Article 2	Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

POINT N°5 : VOTE – APPROBATION DES SCENARIOS CONTRASTES DU SAGE

Ce point a fait l'objet d'un diaporama présenté par le bureau d'études ASca

M. LEROY (Président) explique que l'exposé qui suit est copieux mais fondamental. Il consiste en effet à s'interroger sur quel pourrait être le degré d'intervention du SAGE vis-à-vis des acteurs en place. L'approche retenue sera-t-elle seulement incitative ou plus contraignante ? Les scénarios qui ont été co-construits permettent de réfléchir collectivement à ces questions. Il faut trouver le bon équilibre entre un SAGE purement incitatif, qui risquerait de ne pas être pris au sérieux, et un SAGE directif, plus contraignant mais pas forcément fédérateur.

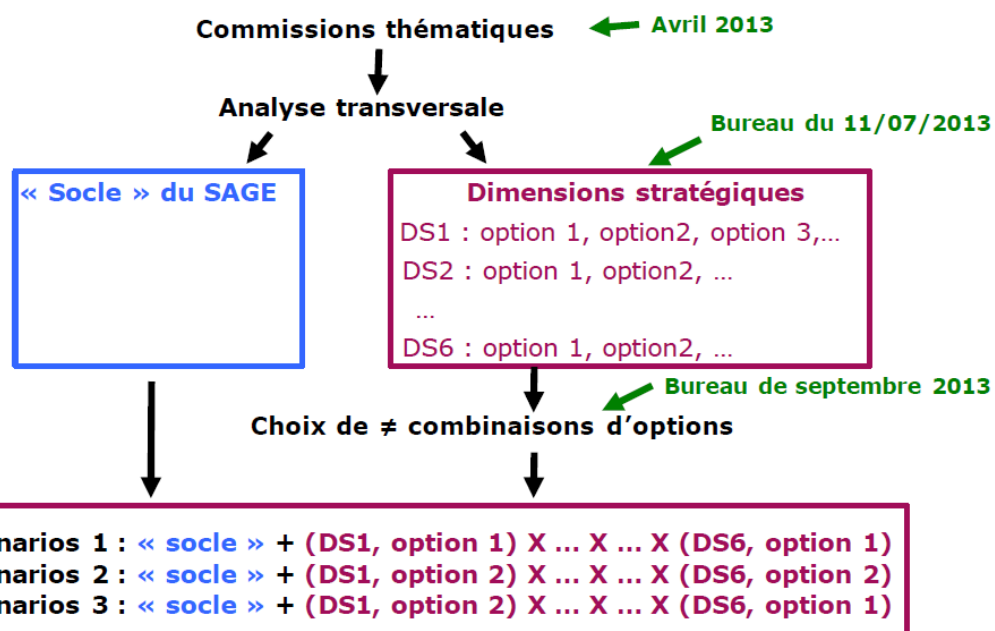
M. LEROY (Président) ajoute que la question des moyens financiers, autre point fondamental, sera abordée lors d'une prochaine CLE. En effet, l'objet de la présente réunion est d'abord de bien comprendre la philosophie et le contenu de chaque scénario.

Il laisse ensuite la parole au bureau d'étude pour présenter les 3 scénarios du SAGE.

M. NARCY (Bureau d'études ASca) rappelle dans un premier temps la méthode d'élaboration des scénarios, qui a impliqué les commissions thématiques et le Bureau à 2 reprises.



Synthèse de la démarche d'élaboration des scénarios contrastés du SAGE



L'architecture des scénarios repose sur :

- Le « **socle** » du SAGE : ce sont les éléments impératifs qui s'imposent aujourd'hui, et qui seront forcément au centre de la future stratégie du SAGE ;
- Des « **dimensions stratégiques** » : ce sont les éléments sur lesquels contrasteront les scénarios du SAGE. Il s'agit de choix d'ordre aussi bien technique que politique, ou organisationnel, sur lesquels la CLE bâti sa future stratégie. Ces dimensions stratégiques correspondent ainsi à différents types de positionnement du SAGE, différents niveaux d'ambition, différentes options envisageables, en somme les marges de manœuvre qui s'offrent à l'action locale.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) explique que le « socle » n'appelle pas à une délibération en CLE car il s'agit d'éléments incontournables. En revanche, le Bureau de la CLE a assumé la responsabilité de proposer des combinaisons jugées cohérentes entre les différentes « dimensions stratégiques ». Les scénarios contrastés résultent donc de l'association du socle avec chacune de ces combinaisons. Il insiste sur le fait que chaque scénario, bien que contrasté, a sa propre cohérence et sa propre logique. Il ne s'agit en aucun cas de 3 scénarios dont l'un serait peu ambitieux, un autre très ambitieux et un troisième intermédiaire.

Présentation du « socle »

L'exposé du « socle » (objectifs, actions, fonctions, moyens) par le bureau d'études a appelé les questions suivantes :

M. HUETTE (FPPMA 75-92-93-94) demande pourquoi le risque d'inondation n'apparaît pas dans le socle.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) répond que la Directive européenne Inondations est actuellement en train d'être mise en œuvre en France et en particulier sur le territoire du SAGE, identifié comme un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI). Des stratégies locales de gestion du risque inondation devront être élaborées en conséquence, au cours des prochains mois, pour répondre spécifiquement à cette problématique. Le SAGE intervient quant à lui dans le prolongement de la Directive Cadre sur l'Eau, sur les politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il existe néanmoins des passerelles entre ces deux démarches. Par exemple, par ses actions sur la gestion des eaux pluviales et l'hydromorphologie des rivières, le SAGE peut avoir un rôle dans la gestion du risque d'inondation. Ainsi, si le SAGE n'a pas vocation à être porteur d'une stratégie locale, il se doit d'en être un contributeur privilégié.

M. TEIL (SEDIF) note que le territoire du SAGE reçoit les eaux de la Marne qui arrivent de l'amont. La Marne étant une ressource stratégique d'eau potable, il importe d'être vigilant quant aux éventuels rejets et pollutions qui viendraient de l'amont. Il demande quels sont les initiatives prises vis-à-vis des acteurs situés à l'amont du SAGE (ex : industriels).

M. MERLET (AESN) rappelle que le SDAGE Seine Normandie sert de document de référence y compris pour les territoires où il n'existe pas de SAGE. Il permet aussi d'assurer la cohérence des SAGE entre eux.

M. MERLET ajoute que la qualité de l'eau de la Marne à l'amont n'est pas forcément mauvaise, comme l'atteste la réouverture d'une baignade en Marne à Meaux.

MME TCHANAKIAN (DRIEE – MIISE ppc) informe que, outre l'Agence de l'Eau, la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) qui regroupe toutes les polices de l'environnement est aussi un interlocuteur majeur dans la gestion de ces questions. Dans son dernier plan d'actions, la MISEN a d'ailleurs inscrit une action de recensement et de contrôle des rejets des péniches sur Paris et petite couronne.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) relève de cet échange que la fonction de vigilance du SAGE, à l'appui de la police de l'eau, sera déterminante pour orienter les actions sur les secteurs et activités jugés problématiques.

M. BENEDICT (Fontenay-sous-Bois) pointe la nécessaire prise en compte des documents qui chapeautent le SAGE, comme le SDAGE Seine Normandie. Celui-ci étant en cours de révision, les choix opérés dans le SAGE ne risquent-ils pas d'être remis en cause par les nouvelles orientations du SDAGE ?

Par ailleurs, il s'interroge sur le devenir de la compétence « eau » dans les collectivités et comment elle sera utilisée une fois le SAGE approuvé.

Enfin, le rôle de l'Agence de l'eau vis-à-vis des politiques menées par les collectivités lui pose également question : quelle est la limite entre son rôle de financeur et son rôle parfois de décisionnaire dans les projets des collectivités locales ?

M. LEROY (Président) juge normal que l'AESN ait un regard, en tant que financeur, sur les choix qui sont faits par les collectivités. Il convient néanmoins que ces financements ne sont pas toujours élevés, ce qui limite de fait le niveau d'intervention de l'AESN dans les projets.

Pour ce qui est de la cohérence entre le SAGE et le SDAGE, il rappelle que la CLE a pris une délibération en avril 2013 portant justement sur les questions importantes du bassin Seine-Normandie (dans le cadre de la révision du SDAGE). La présence des services de l'Etat au sein de la CLE permet aussi d'assurer cette cohérence.

MME PROUVE (AESN) confirme ce propos. Elle ajoute que les documents du SAGE sont présentés au Comité de Bassin avant approbation, pour s'assurer notamment de la cohérence avec les dispositions du SDAGE.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) retient de la discussion l'importance de la cohérence. Celle-ci s'applique sur deux plans :

- Organisationnelle et technique
- Politique

Le rôle du SAGE est notamment de renforcer cette cohérence politique. Elle permet de construire un rapport de force pour que la police de l'eau soit davantage appliquée.

Présentation des scénarios contrastés

Les scénarios sont présentés successivement, un temps d'échange pour des questions de compréhension étant réservé entre chaque scénario.

Se référer au diaporama présenté en séance pour accéder aux présentations des scénarios.

Scénario 1

M. FOLLET (Asso Riverains bords de Marne) demande s'il y aura une personne chargée de vérifier le respect des dispositions du SAGE une fois que celui-ci sera approuvé ?

M. DEBARRE (animateur) confirme qu'il est prévu dans les moyens de la structure porteuse du SAGE qu'au moins une personne assure cette fonction de vigilance. Néanmoins, cela ne suffira pas. C'est pourquoi ce scénario prévoit de s'appuyer fortement sur les remontées de terrain et une collaboration étroite avec les services de police de l'eau.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) insiste en complément sur le rôle de « caisse de résonance » joué par la CLE. La CLE devra, quel que soit le scénario retenu, être mobilisée dans cette fonction de vigilance.

M. LEROY (Président) entend que le SAGE ne soit pas un simple ouvrage qui finit sur une étagère. Le SAGE ne peut fonctionner que si il est géré, managé par une équipe qui s'implique et s'il dispose de relais locaux.

M. LAURENT (Nature et Société) craint que ce scénario ne soit qu'un scénario du vœu pieux. Outre des moyens d'animation, il faudrait aussi des moyens d'incitations et de dynamisation des acteurs locaux.

M. MERLET (AESN) note que les moyens financiers existent mais qu'il faut les faire arriver sur le territoire. Le problème concerne surtout le déficit de maîtrises d'ouvrage.

M. BENEDICT (Fontenay-sous-Bois) demande quelle est la légitimité de la CLE, celle-ci pouvant être amenée à voter des décisions sur des projets, des orientations ? Cette interrogation rejoint celle évoquée précédemment sur l'exercice de la compétence « eau » par les communes.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) répond que la question se pose dans chaque scénario mais différemment. Il estime que c'est le caractère hybride de la CLE, qui rassemble des élus et des représentants de la société civile, des experts et des profanes, qui lui donne toute sa légitimité. Ce n'est certes pas la même légitimité que celle d'un comité syndical mais la CLE est en mesure de faire valoir sa position.

M. LEROY (Président) estime qu'il faut éviter l'écueil d'une gouvernance d'ingénieurs, qui déboucherait sur une grosse machine technocratique, et d'une gouvernance entre élus non-initiés qui risqueraient de se fourvoyer. La plus-value est ici de faire se rencontrer et discuter des personnes qui d'habitude ne le font pas. L'association ARCEAU récemment créée, qui vise un rapprochement entre chercheurs et collectivités locales, en est un bon exemple. Il constate que la CLE fonctionne aujourd'hui plutôt bien et se dit optimiste quant à ce mode d'organisation hybride.

Scénario 2

M. ROY (Asso RENARD) demande dans quelle mesure la CLE est habilitée à émettre un vote.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) répond que la CLE, qui n'a pas de personnalité juridique, ne peut pas aller au contentieux. Néanmoins, par ses délibérations, elle peut soutenir une action contentieuse déclenchée par une association par exemple, ce qui donne d'autant plus de poids à l'initiative de cette dernière. De plus, la CLE peut mandater la structure porteuse pour engager un contentieux.

MME MERLET (Vaires-sur-Marne) fait part de sa volonté que la future structure porteuse du SAGE ne soit pas une couche de plus du mille-feuille administratif.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) considère que cela a d'abord été pensé comme une forme de mutualisation et de coordination forte.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) rappelle à ce propos que les réflexions actuellement à l'Assemblée sur le projet de loi de décentralisation et de la Métropole parisienne pourraient venir chambouler notre cadre de réflexion actuel.

M. LAYA (Eau de Paris) est surpris que le sujet de l'eau potable n'apparaisse pas dans ces scénarios. Il rappelle que l'eau est une ressource fragile et vitale. La Marne est un patrimoine qu'il faut protéger et pas uniquement sous l'angle des loisirs et de la baignade. Cette intervention est appuyée par **M. LE MORELLE (UFC Que Choisir)**.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) reconnaît que le sujet de l'eau potable, bien présent dans le socle, mériterait d'apparaître plus fortement comme un objectif incontournable à toute stratégie.

Scénario 3

M. FOLLET (Asso Riverains bords de Marne) confirme que l'adhésion du Conseil Régional à la structure porteuse du SAGE sera indispensable pour ce scénario. Il témoigne du rôle joué par M. LEROY auprès de la Région, dans le cadre du projet d'aménagement de la base de Vaires-sur-Marne, pour renforcer les préoccupations écologiques de ce projet.

M. ROY (Asso RENARD) attire l'attention de la CLE sur la notion de paysage, multi facettes, qui est très présente dans ce scénario. Le titre de « paysagiste » est aujourd'hui parfois utilisé de façon abusive par des personnes sans grande préoccupation écologique. Il faut donc une certaine vigilance lorsqu'on parle de paysage.

MME COYBES (Noisy-le-Grand) estime quant à elle que les choses évoluent et qu'il existe de plus en plus de professionnels susceptibles de répondre à nos attentes sur la question des paysages.

MME MERLET (Vaires-sur-Marne) note que la baignade est affirmée très fortement dans le scénario 3. Elle s'interroge sur le risque de pollution de la rivière par les baigneurs eux-mêmes. Par ailleurs, les besoins humains et financiers de ce scénario apparaissent les plus importants. Elle craint que les coûts résultant de ce scénario retombent sur le contribuable. Aussi, il aurait été intéressant d'apprécier les bénéfices économiques de chaque scénario.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) réaffirme le fait que les coûts qui seront engagés ont vocation, à terme, à avoir un retour sur investissement. Toutefois, il serait piégeux de s'aventurer dans une analyse

coûts/bénéfices des scénarios, qui donnerait une illusion de rigueur. Quant à la question de l'impact des baigneurs, cela pose un problème de conciliation. Le plan de vocation des espaces du scénario 3 doit justement servir à ça.

M. LAURENT (Nature & Société) se demande si le scénario n'est pas fragilisé par l'objectif de retour de la baignade comme outil fédérateur. Cet objectif est certes mobilisateur de l'opinion publique, qui se l'appropriera, mais la définition de zones prioritaires pour répondre à cet enjeu paraît trop limitée pour un problème à traiter sur un territoire plus vaste.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) explique que les facteurs limitant pour la baignade sont bien aujourd'hui propres au territoire : le ruissellement urbain et la non-conformité des branchements.

M. MERLET (AESN) témoigne que la qualité de l'eau en amont du territoire permet de se baigner à Meaux. Par ailleurs, il ajoute que la lutte contre les pollutions liées aux ruissellements et aux branchements non conformes devrait aussi permettre d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

Analyse comparative des scénarios contrastés

Suite à la présentation de chaque scénario, il est proposé à l'assemblée d'exprimer son ressenti vis-à-vis des différents scénarios présentés.

M. LEROY (Président) rappelle que l'objet de la délibération est de valider les scénarios présentés comme bases de réflexion. Aucun choix ne sera donc arrêté de façon définitive lors de cette CLE.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) félicite tout d'abord la qualité du travail produit qui donne à voir les conséquences pour l'avenir. C'est une étape importante du SAGE et il souhaite donc faire part de son avis, en particulier aux collectivités locales. Chaque scénario n'est pas neutre sur la mise en œuvre des politiques de l'eau dans les territoires. Accepterons-nous que le SAGE soit plus interventionniste ? Si tel est le cas, où faudra-t-il placer le curseur ? Un Syndicat mixte pourrait être créé ou celui existant renforcé. Accepterons-nous de déposséder les collectivités de certaines de leurs missions ? De plus, il faudra des moyens pour gérer. Compte-tenu des contraintes budgétaires actuelles et à venir, les communes ne savent pas de quelles ressources elles disposeront. Il est souhaité que les moyens supplémentaires nécessaires ne soient pas juste à la charge des communes. Ainsi, il milite pour un SAGE raisonnable, soucieux d'améliorer la qualité de l'eau, mais qui laisse l'initiative aux communes, dans le cadre de règles pré-établies par le SAGE. Si des zones « prioritaires » devaient être prises en charge, elles ne devront pas engager l'ensemble des acteurs.

M. FOLLET (Asso Riverains bords de Marne) estime, en réaction à ces propos, que les collectivités doivent participer au SAGE dans sa globalité et pas « à la carte ».

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) clarifie son propos, indiquant qu'il souhaite simplement alerter les membres de la CLE sur les engagements qui seront pris pour chaque scénario. Si tout le monde participe, Noisy-le-Grand participera également. Cependant, il faudra que la ville puisse maîtriser l'action du Syndicat. Il convient à ce stade de bien connaître les choix et leurs conséquences.

M. LEROY (Président) reconnaît qu'il y a aujourd'hui différents niveaux d'avancement entre les communes du territoire. Une part de l'action du SAGE vise justement à ce travail de rattrapage.

M. GUETROT (CC Charenton – Saint-Maurice) estime que le choix de la stratégie du SAGE demande une vision à long terme. Il pointe le risque de ne pas avancer si on esquive la difficulté en commençant par une stratégie prudente avant d'aller vers une stratégie plus ambitieuse.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) répond qu'il y a deux manières d'appréhender cette prudence :

- Soit on peut procéder à un panachage entre scénarios, mais il faut veiller à ne pas affecter la cohérence des scénarios.
- Soit on peut choisir d'y aller progressivement en commençant par un scénario jugé moins ambitieux. Mais cela suppose d'une part de prendre ses responsabilités en reconnaissant qu'on n'est pas prêt pour un scénario ambitieux et d'autre part de penser à quand et comment s'effectuera la transition vers ce scénario.

M. ROY (Asso RENARD) pense qu'une prudence excessive serait l'ennemi d'un bon résultat. Il ajoute que l'une des raisons pour lesquelles le SAGE Marne Confluence a été institué est justement le constat qu'il n'est pas bon que les collectivités décident de leur politique et de leurs actions dans le domaine de l'eau sans cohérence globale. En ce sens, il est du rôle du SAGE d'imposer certaines choses aux collectivités. Par ailleurs, sur la question de la baignade, il juge cette approche peut-être un peu trop sectorielle voire dangereuse si l'objectif n'est pas atteint. Il demande enfin si les scénarios peuvent être amendés, même à la marge ?

M. TROTET (SMAM) fait part de son analyse : la qualité de l'eau est aujourd'hui mauvaise, les milieux et la biodiversité sont dégradés, les populations souffrent de voir leurs cours d'eau pollués. Il n'y a plus de temps à perdre. Il ne faut pas s'en tenir à une position raisonnable et de ce point de vue, seul le scénario 3 semble à même de prendre un bon départ.

M. LECUYER (Champigny-sur-Marne) pose la question « pourquoi un SAGE ? ». Est-ce pour regarder l'eau couler, comme cela risque d'être le cas avec le scénario 1, jugé trop attentiste, ou pour agir ? A la veille de grands bouleversements institutionnels, seul le scénario 3 paraît suffisamment performant pour influencer et corriger les effets du Grand Paris et peser sur le développement.

MME SANCHEZ (DRIEE IdF) apprécie la réflexion de qualité amenée par le contraste entre les 3 scénarios. Elle estime qu'une analyse « coûts-bénéfices » des scénarios apporterait des éléments d'analyse en plus. Par ailleurs, elle indique que l'évaluation environnementale du SAGE doit être anticipée par rapport à la rédaction des documents du SAGE.

MME PROUVE (AESN) fait part également de sa satisfaction du travail produit. Les SAGE ont en effet souvent du mal à arriver sur des scénarios contrastés et à mettre en place un vrai débat. Elle témoigne que sur le SAGE de la Bièvre, dont la situation est similaire en matière d'aménagement, le choix de la stratégie a conduit à l'intégration, dans la cellule d'animation du SAGE, d'un architecte et d'un urbaniste pour porter ses messages dans les projets de développement.

M. TROCHON (FPPMA 77) note que quel que soit le scénario qui sera retenu, il y aura encore du travail ensuite pour l'opérationnaliser. En effet, dans les travaux des commissions thématiques, il a manqué une dimension politique aux réflexions du fait de l'absence de nombreuses collectivités (services et surtout élus). Il lance ainsi un appel à participation aux collectivités, dans la perspective des réunions à venir, pour avoir un regard sur les dimensions « contraintes territoriales » et « politique ».

M. BARBARIN (Comité départemental d'aviron 94) rejoint totalement cette intervention, pointant notamment le rôle important des collectivités dans les usages de la rivière et des berges. Or, on retrouve trop souvent uniquement les « usagers » dans la commission « Usages » et peu/pas de collectivités.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) clôture cet échange en réaffirmant son approche « d'avocat » dans la rédaction de chaque scénario. Sans affirmer un niveau d'ambition différent entre les scénarios, il pointe davantage les conditions de succès qui les sous-tendent. Ainsi, le risque que le scénario 1 soit trop « attentiste », comme le jugent certains, n'est pas valable si la philosophie de ce scénario est pleinement appliquée par tous.

Il ajoute qu'il est effectivement possible d'amender à la marge les scénarios au moment du choix de la stratégie. Néanmoins, il convient d'abord de choisir un scénario puis de l'amender dans un second temps pour l'opérationnaliser.

Quant à l'analyse économique en cours des scénarios, elle consiste avant tout à comparer les niveaux d'efforts en ordre de grandeur et à comparer comment ces efforts se ventilent par type d'actions, par type d'acteurs. Cette analyse ne présume pas des aides qui pourraient être perçues, ce qui d'une certaine façon permet de responsabiliser les porteurs. Il n'est pas prévu dans ce cadre de faire une analyse chiffrée des bénéfices des scénarios. D'une part parce que cela ne figure pas dans la mission qui leur a été confiée et d'autre part parce que cela n'aidera pas tellement au choix. Pire, elle risquerait de placer l'analyse économique avant le choix politique dans le processus de choix de la stratégie. Il est d'ailleurs souvent difficile de chiffrer ces bénéfices cela donnant une fausse impression d'objectivité à l'utilisateur d'une analyse « coûts-bénéfices ».

M. LEROY (Président) remercie les participants pour cet échange riche. Il rappelle la tenue prochaine de plusieurs réunions (notamment commissions thématiques, CLE...) pour poursuivre l'analyse comparative des scénarios et évoquer justement l'analyse économique des scénarios, qui sera à l'ordre du jour de la prochaine CLE.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Article unique	Approuve les scénarios contrastés du SAGE Marne Confluence, qui serviront de base aux travaux à venir (réunion des commissions thématiques, réunion des élus du territoire) en vue d'aboutir au choix de la stratégie du SAGE.
-----------------------	---

M. LEROY (Président) remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 12h40.

Le Président de la CLE

Jacques LEROY